

-----  
**Commune de Meillac**

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Date d'affichage : 25 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier février à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

PRESENTS : M. DUMAS Georges, M. RAMBERT Bruno, M. RONDIN Henri, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme COUVERT Laëtitia, M. GORON Eric, Mme GOULLET DE RUGY Marie-Madeleine, M. GUILLARD Philippe, Mme JEULAND Marina, M. PONCELET Michel, Mme SAMSON Maryline.

ABSENTS EXCUSES : Mme TALES-MERIL Sandrine donnant pouvoir à M. DUMAS Georges, M. MENARD Sylvain donnant pouvoir à M. RAMBERT Bruno, Mme SOSIN Laurence donnant pouvoir à M. RONDIN Henri.

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : Mme BONTE Doriane, M. BRIVOT Emmanuel, Mme PIOT Annie, M. ROUXEL Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT-DENISOT Sarah

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Extension-restructuration du pôle de restauration et espace périscolaire – avenant en moins-value lot n° 4 ARTMEN**

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'extension-restructuration du pôle de restauration et espace périscolaire, le lot n° 4 « Menuiseries extérieures et intérieures » a été attribué à l'entreprise ARTMEN (Québriac) pour un montant initial de 100 614,42 € HT soit 120 737,30 € TTC. L'avenant proposé concerne la modification des stores de la salle d'activité, la modification du joint de dilatation (entre l'office et le self), la suppression de sept trappes d'aération en pied de gaine (office et WC). L'avenant aurait pour effet de diminuer le montant du marché de 2 176,15 € HT soit 2 611,38 € TTC.

Le Conseil municipal approuve l'avenant en moins-value présenté pour un montant de 2 176,15 € HT soit 2 611,38 € TTC, valide en conséquence le nouveau montant du lot n° 4 à 98 438,27 € soit 118 125,92 € TTC et autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document utile. Unanimité.

**Extension-restructuration du pôle de restauration et espace périscolaire – avenant en plus-value lot n° 3 EITA**

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'extension-restructuration du pôle de restauration et espace périscolaire, le lot n° 3 « Etanchéité – Couverture et bardage zinc » a été attribué à l'entreprise EITA (Pleudihen-sur-Rance) pour un montant initial de 50 320,50 € HT soit 60 384,60 € TTC. Suite à l'avenant n°1, le nouveau montant du lot était de 48 101,00 € HT soit 57 721,20 € TTC. L'avenant proposé concerne la mise en place de crosses supplémentaires pour passage de câbles, de piétements supplémentaires, de prises d'air et de rejet des extracteurs d'air, la fourniture et pose d'un dauphin fonte, de tuyaux de descente en

zinc quartz, la suppression des auvents. L'avenant aurait pour effet d'augmenter le montant du marché de 1 885,90 € HT soit 2 263,08 € TTC.

Le Conseil municipal approuve l'avenant en plus-value présenté pour un montant de 1 885,90 € HT soit 2 263,08 € TTC, valide en conséquence le nouveau montant du lot n° 3 à 49 986,90 € soit 59 984,28 € TTC et autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document utile. Unanimité.

### **Réhabilitation du foyer rural en salle culturelle – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – conduite d'opération**

M. RAMBERT explique que pour offrir un espace moderne de convivialité aux habitants de Meillac tout en perpétuant notre mémoire collective, la commune a acquis le foyer rural en vue de le rénover, l'agrandir et le réhabiliter en salle culturelle.

Aussi, pour mener à bien cette opération, il est proposé de missionner un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage – Conduite d'opération - pour accompagner notre commune sur les phases de définition des besoins et faisabilité, d'études, de consultation, de suivi des marchés et de réalisation des travaux de construction y compris l'année de parfait achèvement. Bien entendu, les décisions appartiendront à la commune de Meillac.

Le coût de cette mission est estimé à 23 000 € HT et sa durée prévisionnelle à 43 mois.

M. RAMBERT explique que l'assistant à la maîtrise d'ouvrage apportera une aide administrative, juridique et technique. Les besoins seront définis par la commune. Le taux de rémunération de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage sera connu à la réception de l'acte d'engagement. M. le Maire précise que la Commission Bâtiments communaux se réunira pour travailler sur ce projet.

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le principe de réalisation de l'opération présentée ;
- AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation du marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage – Conduite d'opération - selon une procédure adaptée au sens du Code des Marchés Publics ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout acte utile ;
- DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au budget.

13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme GOULLET DE RUGY, M. PONCELET).

### **Pyramide de cordes (espace ludique) : lancement de la consultation**

Mme LEGAULT-DENISOT présente au Conseil municipal le projet de fourniture et pose d'une pyramide de cordes afin de compléter l'ensemble des équipements de l'espace ludique. La structure permettra la pratique de l'activité de grimpe. Le coût de ce projet est estimé à 40 000 € HT.

La pyramide sera d'une hauteur d'environ 7,50 mètres et elle sera équipée de divers accessoires (hamac, sièges...). Un sol amortissant gravillonné sera prévu pour les chutes. La hauteur de chute maximale sera de 1,80 m. La pyramide de cordes pourrait être installée entre le terrain multisports et la tyrolienne.

Le Conseil municipal approuve le projet, autorise M. le Maire à lancer la consultation du marché selon une procédure adaptée au sens du Code des Marchés Publics, autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout acte utile et décide de prévoir les crédits nécessaires au budget. Unanimité.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires : mise en concurrence des entreprises**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal décide :

1° La commune de Meillac mandate le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurance agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel ;

2° Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL ;
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

3° La collectivité s'engage à fournir au Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Unanimité.

### **Demande de subventions CAF et Département pour les soirées jeux 2019 (bibliothèque)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'organiser à nouveau à la bibliothèque deux soirées jeux avec l'association « Au Bois des Ludes » (ludothèque). Ces animations pourraient se dérouler en juillet et en novembre 2019. L'objectif de ces animations est de favoriser les rencontres entre les familles et de faire partager un moment d'échanges et de loisirs entre les générations. Ces animations sont gratuites pour les familles. Le coût des soirées jeux est de 400 €.

Le réseau parentalité de la Caisse d'allocations familiales et le Département peuvent accorder une subvention pour l'organisation de ces soirées.

Le Conseil municipal sollicite une subvention de la CAF d'un montant de 100 € et sollicite une subvention du Département d'un montant de 100 €. Unanimité.

### **Nouveau règlement intérieur de la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la mise en réseaux des bibliothèques, il conviendra d'adapter le règlement intérieur de la bibliothèque de Meillac. Le règlement du réseau est en cours de rédaction avec les communes membres et sera soumis au Conseil municipal ultérieurement. Le Conseil municipal décide donc de reporter la décision. Unanimité.

### **Remboursement du repas des bénévoles en formation (bibliothèque)**

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, deux bénévoles de la bibliothèque de Meillac ont participé à une formation le mercredi 16 janvier 2019 à Saint-Pierre-de-Plesguen.

M. le Maire propose de rembourser le repas des bénévoles pris en commun au restaurant pour un montant de 12,50 € par repas.

Le Conseil municipal décide de rembourser la somme de 12,50 € à chacune des bénévoles ayant participé à la formation. Unanimité.

### **Informations diverses :**

- Bilan qualitatif et quantitatif du service de destruction des nids de frelons asiatiques établi par la Communauté de communes :

- Ce service est gratuit pour les habitants. La Communauté de communes prend en charge 50 % des dépenses, et le reste des dépenses est réparti entre les 27 communes, au prorata du nombre d'habitants.
  - Le montant facturé à la commune de Meillac pour l'ensemble des années 2017 et 2018 est de 617,10 € sur un coût total de 11 814 € à la charge des communes.
  - En 2018, 300 destructions de nids de frelons asiatiques ont été assurées de mai à novembre 2018, et en 2017, 118 interventions ont eu lieu.
- 
- La Communauté de communes vient de devenir propriétaire du terrain à Meillac pour la réalisation du pôle technique.
  
  - Une rencontre avec les jeunes de la commune aura lieu samedi 23 février 2019 de 10h30 à 12h à la salle des fêtes. L'ancienne salle de motricité leur sera mise à disposition et des informations leur seront transmises à propos du centre de loisirs.
  
  - Le centre de loisirs (Espaces loisirs Itinérants) ouvrira à Meillac à partir de l'été prochain (du 15 au 19 juillet 2019, du 22 au 26 juillet 2019 et du 26 au 30 août 2019). Une convention a été établie avec les communes de Bonnemain et Lanhélin.
  
  - L'opération « Portes ouvertes » du périscolaire aura lieu samedi 9 février 2019 de 10h à 12h. Les parents d'élèves y sont conviés.
  
  - Point sur les réservations et commandes des repas de la cantine.
  
  - M. GORON informe le Conseil municipal au sujet de l'expérimentation des enquêtes publiques 2.0 avec suppression de l'enquêteur public sur les projets éoliens. La Bretagne est l'une des régions en expérimentation.
  
  - M. GUILLARD informe le Conseil municipal sur la soirée festive organisée par le Comité d'animation le 30 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.